

" 2013d. Pour faire face aux créances privilégiées du journalier, de l'ouvrier et du fournisseur de matériaux, le propriétaire de l'héritage, peut retenir un montant égal à celui qu'il a payé ou sera appelé à payer, suivant les avis qu'il a reçus, tant que les dites créances ne sont pas payées.

" 2031e. Dans le cas d'une divergence d'opinion entre le créancier et le débiteur relativement au montant dû, le créancier doit sans délai en informer le propriétaire de l'héritage, au moyen d'un avis comportant en outre le nom du créancier, celui du débiteur, le montant réclamé et la nature de la créance.

Ce dernier retient alors la somme en litige, jusqu'à la notification d'un règlement à l'amiable ou de l'adjudication en justice."

3. L'article 2103 du dit code est remplacé par les articles suivants :

" 2103. Le privilège des personnes mentionnées à l'article 2103 ne date, dans le cas du § 1 de l'article 2103b que du jour de l'enregistrement, dans le délai utile, au bureau d'enregistrement de la division ou est situé l'héritage affecté, par l'inscription d'un avis ou bordereau, rédigé selon la formule A, appuyé d'une déposition sous serment du créancier, prêté devant un juge de paix, ou un commissaire de la cour supérieure énonçant la nature et le montant de la créance et désignant l'héritage qui est ainsi affecté.

2. En enregistrant ce bordereau, il suffit de mentionner, en regard du numéro officiel du cadastre qui désigne l'héritage, si le cadastre est déposé, ou en regard du titre de l'acte enregistré, si le cadastre n'est pas encore déposé, le nom du réclamant, le montant réclamé à la date de la production du bordereau.

3. Le bordereau doit être fait en double, dont un reste dans les archives du bureau d'enregistrement, et l'autre est remis au créancier avec le certificat du registrateur y apposé.

4. Le créancier doit, dans les trois jours après l'enregistrement du bordereau, donner un avis écrit au propriétaire de l'héritage ou à ses agents, dans le cas où ce dernier ne peut être trouvé.

" 2103a. La vente à un tiers par propriétaire de l'héritage ou par ses agents, ou le paiement du prix du contrat de construction en tout ou en partie, ne peut, en aucune manière, affecter les créances des personnes qui ont un privilège en vertu de l'article 2013, et qui se sont conformées aux exigences des articles

2013a, 2013b, 2013c et 2103 de ce code.

4. Tout article du Code civil, incompatible avec les dispositions de la présente loi, est abrogé.

FORMULE A.

Forme de l'avis ou bordereau.

A. B. (nom du réclamant et lieu de sa résidence), déclare que j'ai été occupé sur l'héritage de (nom du propriétaire) aux travaux suivants : (nature des travaux) (ou j'ai fourni, si c'est un fournisseur, etc., suivant le cas) et ce, depuis (indiquer la date); que le montant qui m'est dû est de (montant de la créance) que le dit héritage sur lequel j'ai été ainsi occupé est décrit comme suit : (No. du cadastre ou description par tenants ou aboutissants autant que possible).

Assermenté devant moi, ce jour de	} Signature	
18 . B. D.		A. B.
		Juge de paix.

OU VA L'HUILE DE COTON.

On demande quelquefois comment on dispose de l'immense production d'huile de graine de coton. L'année dernière, on a mis sous presse quelque chose comme 1,250,000 tonnes de graine de coton dont on a tiré environ 1,000,000 de barils d'huile.

On n'en emploie pas moins de 300,000 barils à Chicago, pour la fabrication de la graisse. Pour le même objet, St Louis, Kansas City et Omaha en emploient environ 200,000 barils.

Cette graisse est fabriquée au moyen d'un mélange d'huile de coton et de suif de bœuf, le degré de consistance du produit dépendant des proportions relatives de l'huile et du suif. Il est à remarquer que que dans bien des marques de saindoux, il n'y a pas la moindre parcelle de graisse de porc.

Les fabriques de conserves de sardines (petit hareng) de la côte du Maine, consomment environ 20,000 barils d'huile de coton.

Les fabricants de savon en consomment probablement, pour les savons de toilette, entre 50,000 et 100,000 barils.

De 200,000 à 300,000 barils sont exportés à Rotterdam, en Hollande, où l'on en fait du beurre (???). Marseille, en France; Trieste, en Autriche et différentes villes de France et d'Italie en importent de grandes quantités pour mélanger avec l'huile d'olive.

Les huiles de qualités inférieures sont employées à l'éclairage, ou au taraudage des vis, des boulons, etc.,

ce n'est pas une bonne huile à lubrifier car elle contient trop de gomme. On a dépensé beaucoup d'argent à chercher un procédé de raffinage qui ferait disparaître cette gomme.

Depuis quelques années on en exporte beaucoup au Mexique et dans l'Amérique du Sud où on l'emploie comme huile de cuisine, sans qu'il soit nécessaire de la mêler au suif de bœuf pour la déguiser en saindoux; presque toutes les nations, sauf celles des races tudesque et anglo-saxonne, préfèrent une bonne huile végétale, pour la cuisine aux saindoux américains.

Dans le Texas et la Nouvelle Angleterre l'usage de cette huile pure pour la cuisine s'accroît considérablement. Dans tous les hôtels de Houston, de Galveston et autres villes du sud; de Boston, de Providence et d'autres villes de la Nouvelle Angleterre, on a constamment sous la main une provision d'huile de coton pure. Les médecins de Boston prescrivent de faire cuire les mets dans l'huile de coton pour les dyspeptiques.

LA FEMME ET L'ANNONCE

Quatre vingt dix pour cent des marchandises de toutes sortes, que ce soit de la farine, de la mélasse, des chaussures, des chemises, des jupons, des pantalons, des meubles, de la ferblanterie, des poêles, des pommes de terre, sont achetés directement par les femmes, plus ou moins influencées—le plus souvent très peu—par les hommes, dit N. C. Fowler jr.

Sans vouloir déprécier les grandes industries du pays, tout homme réfléchi, s'il réfléchit, s'apercevra que le produit direct du sol, et le produit indirect qui a passé par des machines de quelque sorte que ce soit, se transforme en articles de consommation soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur du corps humain. La femme gouverne la maison et c'est elle qui voit à l'achat de tout ce qui y entre, et de tout ce que les enfants mangent, portent ou dont ils se servent d'une manière ou d'une autre. Il ne reste que peu de choses à acheter à l'homme, en dehors de ce qui se rapporte directement à ses affaires. Ces derniers articles, l'homme sait généralement où les acheter, et peut se les procurer sans l'intervention d'un placier; mais il n'en est pas ainsi de ce qui tombe sous le contrôle de la femme.

L'homme d'affaires pourra peut-être dire que sa femme ne s'intéresse pas à la coupe de son pantalon ni